



SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16

E-mail : snui@snui.fr

<http://www.snui.fr>

Paris, le 16 Mars 2006

Communiqué de presse

Contrôle fiscal : quels moyens de lutte contre la fraude ?

Les résultats du contrôle fiscal de l'année 2005 sont une fois de plus particulièrement instructifs. Si les résultats globaux du contrôle fiscal affichés (soit le total des droits et des pénalités) sont en augmentation (9,62 milliards d'euros en 2005 contre 9,09 milliards d'euros en 2004), il en va autrement du montant des « droits nets », c'est-à-dire les rappels de l'impôt élué.

Ces résultats appellent plusieurs remarques.

L'augmentation affichée du nombre d'affaires s'explique essentiellement par la pression exercée sur les délais des procédures, les vérificateurs étant de plus en plus pressés de clôturer rapidement leurs opérations de contrôle.

Par ailleurs, alors que le nombre de vérifications de comptabilité augmente en volume (52 226 en 2005 contre 51 964 en 2004 soit une progression de + 0,5 %), le montant des droits nets baisse de 1,2 % (et passe de 6,94 milliards d'euros en 2004 à 6,86 milliards en 2005). Le rapport entre le montant des droits rappelés et le nombre d'affaires se dégrade donc : la moyenne de droits nets redressés par vérification passe ainsi de 133 554 euros en 2004 à 131 352 euros en 2005, soit une baisse de 1,64 %.

Le rendement n'est certes pas le seul objectif du contrôle, les aspects préventifs (montrer la présence de l'administration fiscale dans l'ensemble des secteurs d'activité) et répressifs (chasser la fraude caractérisée en appliquant, entre autres, des pénalités importantes) sont également essentiels. Mais on est bien obligé de reconnaître que l'administration fiscale n'est pas assez armée pour lutter contre les diverses formes de fraudes.

En effet, la liberté et la facilité croissantes en matière de circulation des capitaux, la mobilité du tissu fiscal, l'absence d'harmonisation fiscale, l'importance du blanchiment, la faible coopération entre administrations fiscales en Europe, et, à la Direction générale des impôts, les suppressions d'emplois d'une ampleur inégalée (plus de 1 000 par an) ou bien encore l'amoncellement de restructurations, constituent autant de facteurs qui perturbent la bonne gestion de l'impôt (donc la détection des fraudes et la programmation du contrôle fiscal notamment) et sont autant de défis posés aux pouvoirs publics pour un contrôle qui se doit d'être à la hauteur des enjeux.

Avec une fraude estimée par le SNUI à plus de 50 milliards d'euros par an, la lutte contre la fraude fiscale est bien un enjeu majeur pour la justice fiscale et sociale et la stabilité des budgets publics : appliquée au contrôle fiscal, contrepartie du système déclaratif, la logique du « moins d'Etat » trouve toutes ses limites...

Pour recevoir nos communiqués de presse, voir www.snui.fr